Angers, le 20 novembre 2019

Conseil d'administration des 19 et 20 novembre 2019

- Compte-rendu -

Présents :

Didier DELIGNIERES (Montpellier), Aurélien PICHON (Poitiers), Yannick VANPOULLE (Lyon), Michèle SCHWARTZ-MEREY (Nancy), Philippe MATHÉ (Angers), Hugues ROLAN (Paris XIII Nord Bobigny), Sophie ANTOINE-JONVILLE (Pointe à Pitre), Pierre BAVAZZANO (Chambéry), Serge COLSON (Nice), Lionel CROGNIER (Dijon), Jean Paul DOUTRELOUX (Toulouse), Thierry MAQUET (Paris-Est Créteil), Guillaume PENEL (Lille), Jean-Paul PERON (Toulon).

Invités :

Loïc ROSETTI (ANESTAPS), Kevin BOIVEAU (ANESTAPS)

Excusé :

Arnaud GUEVEL (Nantes).

Le second Conseil d'administration de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS de l'année universitaire 2019-2020 s'est déroulé du mardi 19 novembre à partir de 14h00 au mercredi 20 novembre 2019 à 16h00 à l'IFEPSA d'Angers

Sommaire

	Pages
1- Ouverture du Conseil d'administration	**3**
Trois constats prospectifs :	3
- La montée en puissance des sollicitations de la C3D	
- La C3D et les autres conférences disciplinaires	
- La gestion des effectifs en Master MEEF	
2- Dossiers C3D	**5**
Mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration du 2 octobre 2019 :	5
- Cotisation UNESS et Licence hybride	5
- Rubrique Culture STAPS Revue EP.S	7
Règlement intérieur de la C3D	7
Recherche en STAPS	8
Réforme PACES MMOP	8
Formation des Kinésithérapeutes	12

Professionnalisation : 12
- Fiche DEUST et réseau DEUST AGAPS 12
- Séminaire CQP du 3 décembre 2019 – Place des CQP dans les cursus STAPS 12
- Informations Professionnalisation : 13
  - Validation des acquis – rappel
  - Journées nationales de l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur, 23-24 janvier 2020
  - Pilotage Formations animation, sport éducatif et citoyen, réunion du 10 décembre 2019

Activités aquatiques : 14
- UE Sécurité, Sauvetage en Milieu Aquatique (SSMA) 14
- Aisance aquatique – Conférence de consensus 14
- Convention Sauvetage 15

3- Informations et thématiques C3D 16

Congrès ANESTAPS 16
Projet de formation e-sport 16
Convention Fédération Française d'Athlétisme 17
Outil d'auto-positionnement sur les capacités à réussir en L1 STAPS 18
Communication ONISEP 18

4- Plan d'action C3D 19

Rencontre Sport et Citoyenneté 19
Convention Protection Judiciaire de la Jeunesse 21
Rencontre Professions Sports et Loisirs 21
Insertions STAPS 22
Propositions d'axes stratégiques 23

5- Préparation Séminaire Janvier 2020 24

Relevé de décision 25

Annexes

1. Règlement Intérieur C3D (novembre 2019)
2. La formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur, validation des acquis de l'expérience (VAE), validation d'études supérieures (VES) et validation des acquis professionnels - finalités et rappels de la réglementation -
3. Conférence nationale de consensus sur l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans

1- Ouverture du Conseil d'administration

Les objectifs du Conseil d'administration de novembre 2019 sont les suivants :

- Partager les informations C3D depuis le dernier CA ;
- Traiter les thématiques et dossiers C3D ;
- Finaliser un plan d'action 2019-2020 opérationnel et réaliste :
  - préciser le règlement intérieur pour en faire un levier et cadre de référence de fonctionnement (cf. fichier et remarques en fin de document dont encadré),
  - formaliser un plan d'action opérationnel et réaliste ;
- Arrêter le programme du séminaire de janvier 2020 dont l'organisation de l'Assemblée Générale élective et constitue le fil conducteur de ce Conseil d'Administration.

Didier Delignières positionne la finalisation du plan d'action comme une priorité accompagnant la passation de pouvoir. Pour être prête à prendre en compte ce qui va se passer dans les années à venir, il s'agit de penser l'avenir de la Conférence en termes d'organisation et de perspectives et de faire émerger ce qui est essentiel pour les collègues.

Trois constats prospectifs :

La montée de puissance des sollicitations de la C3D

Ce qui est frappant ces derniers mois, c'est le nombre de sollicitations que la C3D a reçu. Nous sommes passés d'une époque où la C3D cherchait à nouer des contacts avec des partenaires qui se demandaient bien ce qu'ils pouvaient avoir à faire avec nous (voir la construction des conventions avec les conférences de Médecine et de Pharmacie), à une autre où diverses institutions se tournent spontanément vers nous (le ministère de la justice, le ministère de l'intérieur, ID Orizon, etc.). Parfois ces sollicitations sont spontanées, parfois elles sont pilotées par le ministère qui a sans doute mieux identifié nos domaines de compétence. C'est évidemment satisfaisant sur le fait que la C3D a gagné en visibilité et en crédibilité. D'un autre côté cela nous donne des responsabilités qui vont peut-être finir par excéder nos capacités. On peut aussi dire que l'on est passé d'une époque où la C3D posait sur la table les dossiers qu'elle jugeait prioritaire, à une époque où les dossiers sont empilés par d'autres…

La C3D et les autres conférences disciplinaires

L'épisode de la loi ORE a mis en avant le rôle structurant des conférences disciplinaires, ce qui a quelquefois agacé les universités et la CPU. Le ministère a sans doute apprécié l'émergence de ce « contre-pouvoir », et une nouvelle réunion des présidents de conférence est prévue d'ici la fin de l'année. On a vu aussi que le fonctionnement de la C3D avait été apprécié par les autres conférences. Le rapprochement des conférences a déjà été ébauché et semble une voie à poursuivre activement. Les discussions liées à la réforme du lycée en donneront certainement l'occasion, et à ce niveau la C3D devra à nouveau être force de proposition.

La gestion des effectifs en Master MEEF

Les dernières informations disponibles évoquent un tiers-temps devant élèves pour les M2 MEEF, avec rémunération. Il est à craindre que les capacités d'accueil du M2, et par voie de conséquence du M1, dépendent de l'offre de stage ouverte par les rectorats. Il y a actuellement 650 fonctionnaires-stagiaires en M2, assurant chacun des mi-temps, soit 325 temps pleins. Ce qui ne permettrait d'accueillir que 975 stagiaires en M2, ce qui est évidemment très faible puisqu'actuellement nous avons 2475 étudiants en M1. Il ne s'agit peut-être d'une projection caricaturale, car nous n'avons que peu d'informations fiables à ce sujet.

La CDUL s'est récemment émue de ce problème, mais on peut supposer que les Master EPS seront les plus affectés. Les MEEF EPS représentent encore cette année 45% des étudiants STAPS poursuivant en Master.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Cette dernière alerte a été donnée par la CDUL. La gestion des flux en Master MEEF ne peut que laisser supposer une maîtrise des effectifs à l'entrée en M1 (numerus clausus ?). Le format du stage en M2 laisse quant à lui supposer l'alternative d'un M2 avec ou sans stage. Par ailleurs, l'hypothèse d'un report d'un an de la mise en œuvre du concours en M2 est également évoquée par la CDUL.
Ces scénarii renvoient à l'importance du travail de professionnalisation à l'issue de la Licence, plus particulièrement évidemment en Éducation et Motricité. En l'absence de positionnement arrêté, ils laissent dans l'expectative l'information devant être donnée aux actuels étudiants de Licence 3.

Ces trois alertes n'épuisant tout ce à quoi la Conférence sera appelée à prendre en compte, serons-nous en mesure de répondre aux sollicitations ? Comment nous organiser pour être en capacité de répondre ? Sans prétendre à pouvoir traiter l'exhaustivité, ni à subir, il nous revient de considérer nos propres forces, de les renforcer.

Jérôme Teillard sans doute notre nouveau contact au niveau du Cabinet, proposition de réunion des différentes conférences en décembre.

2- Dossiers C3D

Mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration du 2 octobre 2019

Deux points sont traités directement en séance : la cotisation UNESS et la nomination du prochain correspondant pour la rubrique Culture STAPS de la Revue EP.S.

Cotisation UNESS et Licence hybride

Le montant des cotisations est actuellement fixé annuellement par l'AG sur proposition du CA. Pour 2019, les cotisations ont été votées sur la base des chiffres sises N-2 au lieu de N-1 à **9 € par étudiant** et 2 000 € pour la CPU. L'ensemble constitue le budget initial du GIP pour 2019. Un groupe de travail est nommé afin de proposer une clé de répartition aux universités, l'objectif étant de ne pas diminuer l'enveloppe des recettes.

Depuis la création du GIP, l'UNESS propose :

1- Un environnement numérique national et local permettant de réduire les inégalités d'accès aux disciplines sur le territoire. Accès aux plateformes SIDES : plateformes nationales avec de grandes qualités techniques, pédagogiques, plateformes d'accompagnement, de valorisation, d'entraînement aux concours, …. Cet accès semble très intéressant, notamment pour les formations et professions réglementées (cadre national).

2- **Une plateforme en libre accès** qui dispose d'une quantité très importante de **ressources libres, gratuites et accessibles à tous** constituant une base de connaissance issue de la communauté universitaire : dépôt de documents, ressources, vidéos qui demandent une valorisation de ce patrimoine numérique.

3- **Une présence à l'international** qui constitue une décision politique d'importance

L'UNESS rappelle qu'elle n'est pas un distributeur de services numériques à la carte mais avant tout un projet communautaire collaboratif innovant et ambitieux avec une dimension nationale et internationale. L'UNESS vient compléter les actions des universités.

Spécifiquement pour les STAPS, l'UNESS a créé un *serious game* sur les métiers du sport. Il s'agit d'un Dispositif Interactif Ludique d'Orientation pour les Métiers du Sport (DILORAMES) destiné aux collégiens, étudiants ou autres. Ce *serious game* est déployé sous forme d'une application mobile (Android, Apple).
https://www.uness.fr/projets/orientation/dilorames

L'UNESS a également pour projet de créer une Licence STAPS Hybride Interuniversitaire Flexible Tutorée (projet SHIFT).

« *Le projet de Licence SHIFT propose de transformer les parcours de Licence STAPS à une échelle nationale, en privilégiant une approche flexible à même de lever toutes formes d'obstacles d'accès à l'université et permettre à des publics aux profils de plus en plus hétérogènes de construire un parcours de formation personnalisé. Confrontées à ces défis, les formations en STAPS doivent faire face à un afflux de plus en plus massif d'étudiants tout en proposant des moyens d'améliorer la réussite en Licence. L'innovation pédagogique que permet la transformation numérique de nos formations est une des réponses à la massification de l'enseignement supérieur, à même de limiter les effets dévastateurs d'une sélection parfois contrainte (tension) ou arbitraire tout en permettant de proposer des dispositifs d'amélioration de la réussite de nos étudiants.*

Nous proposons la généralisation d'un dispositif hybride co-construit destiné à offrir des parcours de Licence flexibles selon une approche compétence et s'appuyant sur 3 leviers :
1. Une réorganisation modulaire des cours grâce au numérique : cours magistraux en ligne et mutualisés
2. Un parcours de formation personnalisable et flexible dans la durée pour l'adapter aux nouveaux usages et aux parcours personnels et professionnels des étudiants.
3. Une priorité donnée au tutorat individualisé, à la demande, en mode présentiel ou distant (classes virtuelles) et à l'apprentissage par la pratique (learning by doing). »

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Au regard du montant de cotisation pour chacune des composantes STAPS, le retour sur investissement apparait particulièrement disproportionné. Pour les collègues, la valorisation du travail réalisé au bénéfice de tous reste une question sensible. En ce qui concerne la Licence hybride, une mutualisation en propre au sein de la C3D est à envisager, notamment au regard de l'opportunité que constitue l'évolution des études de santé (MMOP).

Par ailleurs, l'audit réalisé en mai 2019 note que l'UNESS est « *la résultante d'une politique publique pour le développement d'universités numériques thématiques dont les formations médicales se sont emparées de manière institutionnelle* », et souligne « *la transformation récente du GIP en véritable opérateur de plateforme numérique de formation* ». Il pose aussi la question de « *savoir si le contexte et la volonté qui ont présidé à la mise en œuvre du numérique en médecine existaient dans les autres disciplines* » et précise qu' « *il convient que les autres disciplines que médecine s'interrogent sur la plus-value de l'usage d'une plateforme nationale plutôt que d'utiliser les plateformes existantes dans les établissements* ». Il note enfin que les formations de santé donnent accès à des professions règlementées, ce sont des formations obligatoires pour exercer un métier, dont les durées et contenus sont définis par un cadre législatif et règlementaire national.

Si l'on résume, l'UNESS est principalement utilisée par les UFR de médecine, pour la formation et pour les examens, au travers de la plate-forme SIDES. Les STAPS participent au financement de cette plate-forme sans l'utiliser. L'audit pose sans ambiguïté la question de la place des STAPS dans un GIP à dominante santé. Il précise enfin que « *les STAPS, au travers de leur conférence des directeurs d'UFR, doivent répondre à la question posée et le faire en toute connaissance de cause* ».

Décision :
Au regard des éléments ci-dessus, le Conseil d'Administration de la C3D a décidé à l'unanimité de ne plus participer au GIP UNESS. Cette décision est motivée par la faible plus-value pour les composantes STAPS des produits et services mis en place par l'UNESS, et aussi par la difficulté que la plupart des composantes rencontraient vis-à-vis des cotisations demandées par le GIP. Il sera fait part de cette décision à Mme la Ministre, au président du GIP UNESS, et au président de la CPU et demandé aux directeurs et doyens de relayer l'information auprès du président de votre université.

Rubrique Culture STAPS Revue EP.S

Depuis 2014 une rubrique « Culture STAPS » d'une page est présente dans la Revue EP.S. La rédaction de la revue a tenu à assurer sa permanence. Il s'agit donc pour le Conseil d'Administration de la C3D de se donner les moyens de poursuivre cet engagement, les lecteurs, professeurs EPS ont besoin d'une information STAPS. Les articles sont courts et programmés à l'avance.

Décision :
Sophie Jonville se propose pour coordonner la rubrique « Culture STAPS » de la Revue EP.S pour le compte du Conseil d'Administration de la C3D.

Règlement intérieur de la C3D :

Dans la continuité de l'adoption des statuts en juin 2019, les propositions de précision du règlement intérieur de la C3D visent à :

- préciser les modalités de fonctionnement des membres de la C3D,
- favoriser le développement, les initiatives, la convergence des actions,
- capitaliser sur les réalisations de la C3D,

afin d'en faire un levier et un cadre de référence de son fonctionnement.

Rappel Article 16 : Le Conseil d'Administration peut décider l'élaboration d'un règlement intérieur. Celui-ci doit être approuvé par l'Assemblée Générale

Les évolutions et compléments apportés au règlement intérieur sont indiqués en caractères bleu dans le texte annexé au présent compte-rendu.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Le texte travaillé en séance est adopté en vue de sa présentation et de sa validation lors de l'Assemblée Générale de janvier 2020. Le texte adopté du règlement intérieur de la C3D est joint en annexe 1.

Recherche en STAPS

Aurélien Pichon présente plusieurs éléments d'information au sujet du PPR Sport Performance :

- 28 projets ont été déposés.
- le pourcentage de réussite prévisionnel serait autour de 30%, toutefois les informations récentes font plutôt état de 5 projets retenus sur 28.

Ces projets ont permis de bonnes synergies et une structuration de la recherche scientifique liée à la performance en relation avec les fédérations. Cependant cet effort reste à poursuivre et à pérenniser dans le temps, tant dans les sources de financement que dans les contacts. Des réflexions sont en cours sur les opportunités de financement des projets non lauréats de cette phase 1 du PPR. Les opportunités pourraient être de valoriser les encrages régionaux (départements, régions, CREPS...).

Le besoin de référent 'haute performance' en composante a été identifié pour favoriser les relais avec le réseau d'accompagnement scientifique de la performance de l'INSEP (JF Robin). Une enquête est partie en ce sens auprès des collègues de la C3D pour identifier ces référents.

Une réunion est prévue prochainement (16/12) avec les autres partenaires du PPR Sport (CEA, Sciences 2024, INSEP...) sur Paris pour envisager l'avenir : 2ème appel à projet, synergie des compétences...

Par ailleurs, des partenaires technologiques/industriels sont intéressés par des applications de leurs dispositifs embarqués dans le cadre du sport de haut niveau et du suivi de l'entraînement (microanalyse sanguine, ADN circulants...). Des démonstrations seront organisées spécifiquement sur l'INSEP ou en région.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Afin de solliciter des collègues référents recherche haute performance, Aurélien Pichon interroge les directeurs de composantes afin qu'ils proposent un (ou deux) noms.

Réforme PACES-MMOP :

Deux modèles d'accès sont proposés pour atteindre la deuxième année des études de santé après une L1 (60 ECTS) :

- Licence avec une option « accès santé » (L. AS) avec 10 ECTS Santé
- Parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS) avec 10 ECTS mention disciplinaire

Des accès sont également possibles après la validation de 120 ECTS (L2) ou 180 ECTS (L3)

Modèle PASS :

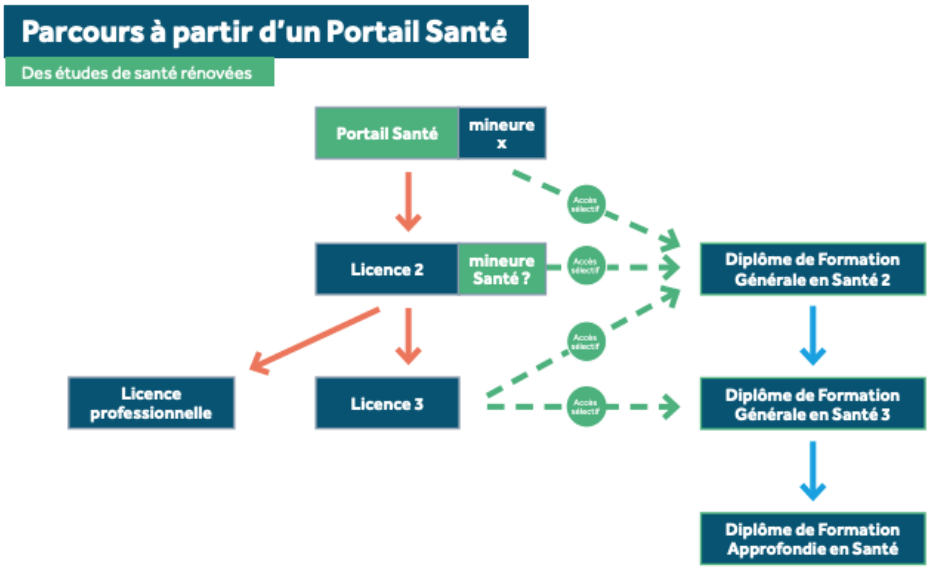

Modèle L.AS :

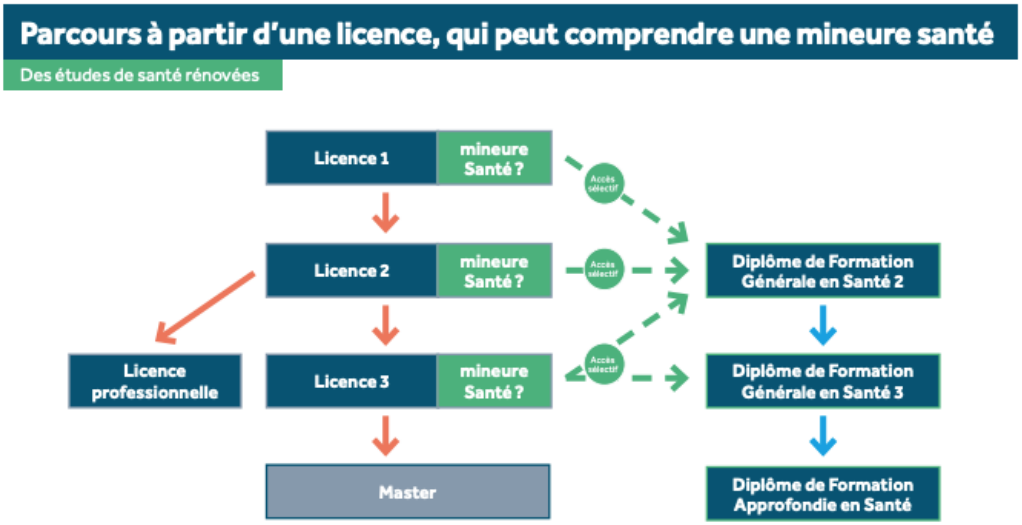

Des modèles de communication sont proposés par le ministère (cf. document en annexe, extrait ci-dessous).

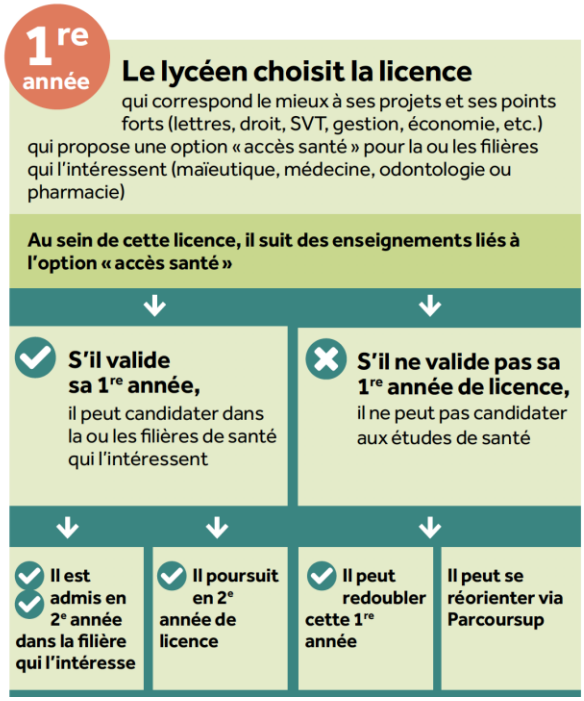

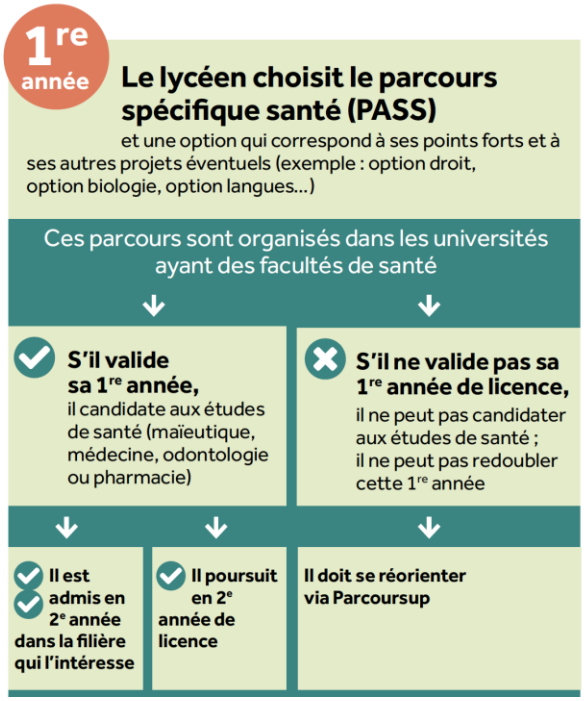

Le coût de la réforme serait partiellement pris en charge par le ministère avec 6 M€ de dotation au niveau national, avec une répartition par Université (cf. ci-dessous).
Cependant ces moyens ne couvrent qu'une petite partie du coût réel de la mise en œuvre de la réforme et du changement de modèle pédagogique dans la plupart des universités.

Une motion de grève historique a été décidée par les Doyens de médecine au sujet de la réforme des études de santé (1er et 3ème cycle) mais également de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie).

Réforme des études de santé : répartition des 6 M€ de moyens nouveaux

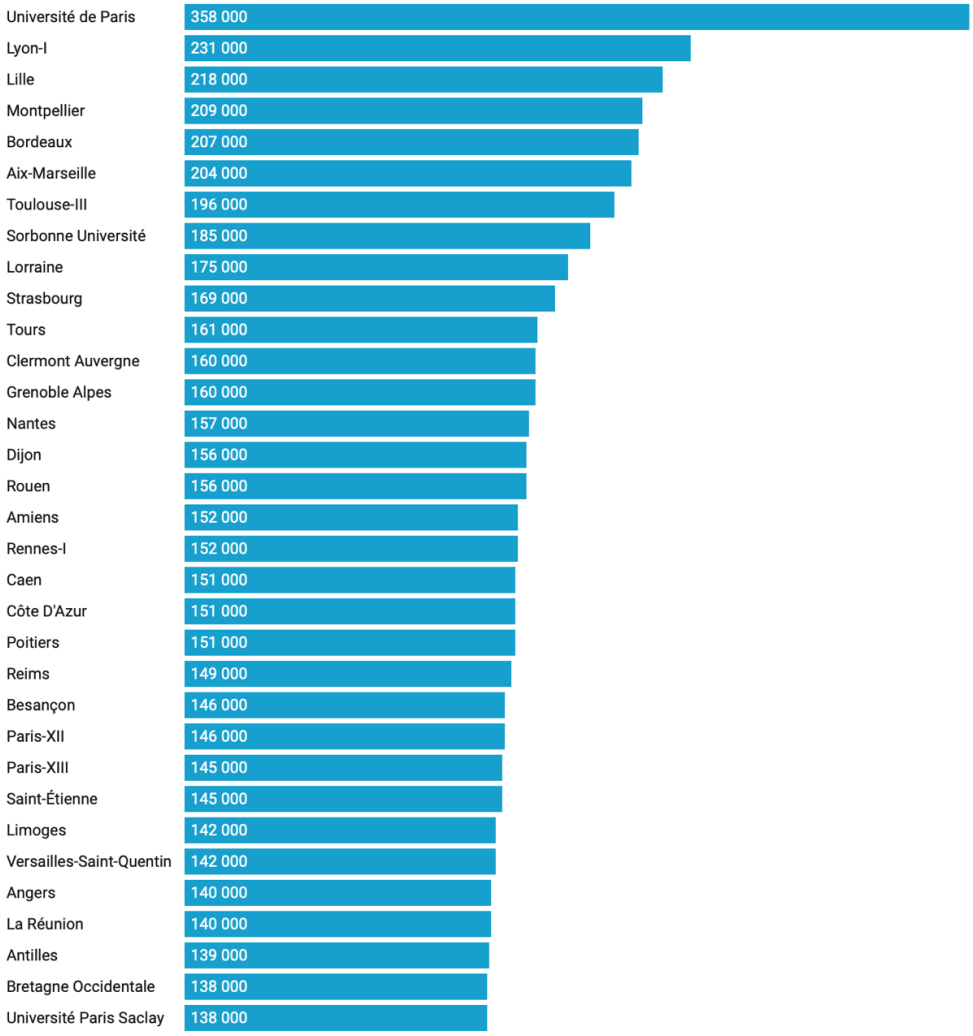

<u>Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … </u>:

Cette réforme des études de santé constitue une opportunité pour une approche de la santé plus préventive, et en conséquence un intérêt renouvelé pour la filière APAS.

Elle pose toutefois, et à nouveau, la problématique des capacités d'accueil des composantes. L'ANESTAPS fait remarquer que des étudiants souhaitant suivre la filière MMOP pourraient avoir, compte-tenu de la procédure de classement sur Parcoursup, des stratégies d'inscription en STAPS, prenant ainsi la place de candidats STAPS « traditionnels », notamment de ceux issus de baccalauréats technologiques et professionnels.
Sophie Jonville signale que cette question devrait être traitée dans le cadre de la convention C3D / Médecine. L'importance de l'orientation mais aussi du niveau de classement Parcours validé pour la gestion des flux, et la nécessité d'une observation de ces flux au niveau local seront à amplifier.
Lionel Crognier rappelle que la problématique de gestion des flux est plus large, notamment avec l'évolution de la formation MEEF et qu'il nous faut accentuer la professionnalisation à l'issue de la Licence 3.

La question de l'évolution des études de santé est retenue parmi les thématiques d'ordre du jour pour le séminaire.

Formation des Kinésithérapeutes - Rappel

Présentation Didier Delignières

Un nouveau texte sur les admissions en IFMK est en préparation. Ce texte est plus contraignant que le précédent (2015) et obligera les IFMK à diversifier leur recrutement. Ce texte a déjà été envoyé aux directeurs d'IFMK, et doit entrer en œuvre pour la rentrée 2020. En toute logique il impactera la présentation de l'offre de formation sur ParcourSup, qui devrait être paramétrée à partir de la semaine prochaine.

Il est donc possible que certains UFR et départements, qui pour le moment n'avaient pas de conventions avec les IFMK, soient sollicités très rapidement. C'est déjà le cas pour certains d'entre nous. Dans un contexte où se met aussi en place la réforme des études de santé, où l'on peut difficilement accroître encore nos capacités d'accueil et notre potentiel d'encadrement, ces sollicitations si elles ne doivent pas être écartées risquent cependant d'être délicates. N'hésitez pas à nous tenir au courant des problèmes que vous pourriez rencontrer.

Didier Delignières reste en contact avec les responsables de ParcourSup pour éviter tout dérapage sur la plate-forme.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Nous restons en attente du nouvel Arrêté.
Les étudiants STAPS sont appréciés tant en accès en Kinés qu'en restant en STAPS. Toutefois, la question de gestion des flux est identique à celle du point précédent.

Professionnalisation

Présentation Yannick Vanpoulle

Fiche DEUST RNCP et réseau DEUST AGAPS

Le réseau des formations de DEUST AGAPS Sport de nature a été constitué. Une coordination nationale est prévue le 28 novembre 2019. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres spécialités de DEUST et de Licence professionnelle.

Pour autant, en raison du débat sur la pérennité des DEUST au Ministère, les fiches RNCP ne sont pas parues. Compte-tenu du projet d'Arrêté relatif à la délivrance des grandes de Licence et Master, des formations de Bachelor pourraient alors se positionner de manière concurrentielle.

Séminaire CQP du 3 décembre 2019 - *Place des CQP dans les cursus STAPS*

Sébastien Buisine (CNEA) et les partenaires sociaux de la branche du sport ont invité la C3D à participer à la cinquième édition du Séminaire CQP organisé par la CPNEF et la Sous-commission CQP Sport.

Ce séminaire qui se déroulera le mardi 3 décembre 2019, a vocation de rassembler l'ensemble des délégataires de CQP, les partenaires sociaux et les acteurs du sport afin de leur permettre d'échanger sur la pérennisation et le développement de ces certifications, sur les actualités législatives en lien avec les CQP, sur les bonnes pratiques des délégataires, etc.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Pour Yannick Vanpoulle, il n'y a que peu de pertinence à être présent à ce séminaire si ce n'est pour mieux connaitre la position de France Compétence à propos des CQP (et de l'approche blocs de compétences à leur encontre).

La place des CQP dans les cursus STAPS est à considérer au regard des conventions avec les fédérations. Les CQP ont une valeur supérieure à celle des brevets fédéraux et si les STAPS ont tout intérêt à délivrer les compétences qui y sont présentes, la question du financement de ce diplôme représente une difficulté pour l'accès à la certification des étudiants.

Yannick Vanpoulle suggère qu'afin d'éviter l'éparpillement des conventions avec les fédérations, de déterminer une stratégie de lobbying C3D à même de dépasser la thématique historique de la double certification, en conséquence de dépasser la difficulté de financement maintenant que les STAPS sont reconnues.

Aurélien Pichon et Hugues Rolan seront présents au séminaire CQP du 3 décembre après-midi.

Informations Professionnalisation

Validation des acquis - *Rappel*

Le MESRI a publié en Octobre dernier un fascicule intitulé « La formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur, validation des acquis de l'expérience (VAE), validation d'études supérieures (VES) et validation des acquis professionnels – finalités et rappels de la réglementation – (cf. annexe 2). Anne Aubert, Chef de projet pour le Développement de la Formation Tout au Long de la Vie dans le supérieur, MESRI, DGSIP, a rappelé qu'il s'agissait d'un document d'application de la réglementation.

La réglementation est à rappeler aux collègues.

Précision sur l'entrée en formation qui se fait au niveau de l'année : « Les candidats admis dans une formation peuvent être tenus de suivre des enseignements complémentaires ou être dispensés de certains enseignements. Dans tous les cas, ils procèdent aux formalités normales d'inscription et bénéficient pendant leur scolarité d'un suivi pédagogique assuré par les enseignants chargés de la formation (Article D613-46).

Journées nationales de l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur : 23-24 janvier 2020

Un atelier spécifique STAPS y sera animé par Yannick Vanpoulle

Pilotage formations animation, sport éducatif et citoyen, réunion de travail du 10 décembre 2019

Cette réunion s'inscrit dans la mise en place du groupe de travail envisagé lors du séminaire C3D de juin 2019. Yannick Vanpoulle demande à ce que des collègues de la C3D puissent être présents, notamment pour prendre progressivement son relais.

Activités aquatiques

UE Sécurité, Sauvetage en Milieu Aquatique (SSMA)

Présentation Yannick Vanpoulle

Le bloc optionnel SSMA repose sur le référentiel de compétences suivant :

- Concevoir, organiser, gérer la surveillance et la sécurité d'un lieu de pratique des activités aquatiques qu'il soit artificiel (centre nautique) ou naturel, d'accès gratuit ou payant
- Porter secours à tout public et gérer les secours en cas d'accident.
- Gérer un poste de secours et s'intégrer dans un POSS
- Assurer l'hygiène de l'eau et de l'air y compris en gérant les matériels spécifiques correspondant.
- Assurer l'accueil du public et la relation aux usagers dans le cadre de l'animation et de la surveillance des lieux de pratique

Il peut être délivré au niveau du DEUST AGAPS, de la Licence ES et de la Licence professionnelle AGOAPS.

- UESSMA doit être associé à des blocs pédagogiques spécifiques de l'apprentissage de la natation !!
- UESSMA sans spécialité natation parait impossible en termes de compétence !

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Afin de devenir opérationnel, un référentiel d'évaluation et une harmonisation de son enseignement restent à travailler.
L'UE SSMA doit être associé à des blocs pédagogiques spécifiques de l'apprentissage de la natation. Sans spécialité natation, il ne parait guère possible de valider cette UE en termes de compétence.

Hugues Rolan et Aurélien Pichon lancent le travail en lien avec Pascal Le Bihain (Poitiers).

Aisance aquatique – Conférence de consensus :

Présentation Yannick Vanpoulle

En tant que Président de la Conférence nationale de consensus sur l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans (cf. annexe 3), Jean-Louis Gouju a précisé la commande des Ministres qui « consiste à réinterroger la question de l'aisance aquatique pour les très jeunes (4 à 6 ans) » qu'il vulgarise ainsi : « *Comment faire pour que beaucoup plus d'enfants et au plus jeune âge dispose d'une aisance aquatique ?* ».

Jean-Louis Gouju a listé des grandes catégories de questions pour lesquelles une quarantaine de contributions sont sollicitées. Elles devront lui être remises le 10 décembre. Elles seront ensuite travaillées lors d'une conférence publique (20, 21 et 22 janvier) avant qu'un jury en fasse la synthèse en séminaire fermé (23 et 24 janvier) et rédige ses recommandations.

Une contribution écrite de la C3D est donc attendue pour le 10 décembre. La contribution demandée concerne la définition de l'aisance aquatique, les compétences à développer, la place devant être réservée dans les formations SYTAPS, les étudiants concernés, certains ou l'ensemble, … .

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Hugues Rolan rappelle que les STAPS sont attendues sur la formation et Yannick Vanpoulle précise qu'il y une opportunité institutionnelle à saisir.

Convention sauvetage

Présentation Didier Delignières

André Canvel nous a contacté au sujet de la mise en œuvre de la convention sur l'attestation sauvetage. Une première question renvoie à une éventuelle prise en charge des enseignants contractuels dans le cadre des formations en STAPS. Il nous semble que ce sont plutôt les rectorats qui devraient prendre en charge les éventuels besoins de formation à ce niveau.

André Canvel nous alerte également sur le renforcement des exigences de l'épreuve 2019, par rapport à celle de 2004. Il nous suggère de faire le maximum pour que les étudiants obtiennent l'attestation 2004 cette année, le test 2004 étant plus aisé que celui de 2019). Un rattrapage éventuel devra se faire sur l'épreuve 2019.

3- Informations et thématiques C3D :

Congrès ANESTAPS

Présentation Loïc Rosetti, Président ANESTAPS

Le nouveau bureau de l'ANESTAPS a été élu à l'unanimité avec la liste "une jeunesse engagée à l'initiative du sport de demain". Le bureau est composé de 21 étudiantes et étudiants. Actuellement, plus de 50 associations sont en lien avec l'ANESTAPS.

Lors de la présentation, l'importance des collaborations ANESTAPS - C3D a été rappelée. Le souhait de poursuivre et d'accentuer ces collaborations a été réaffirmé par la nouvelle équipe. Lors du congrès, Aurélien Pichon et Philippe Mathé ont présenté la C3D aux administrateurs de l'ANESTAPS et consacré un temps sur les sujets d'actualité que nous évoquons au sein de nos deux structures et qui furent très appréciées chez les étudiants. Ils ont également fait part de l'importance des conseils de perfectionnement qui ne sont pas présents dans tous les UFR/Département et de celle d'inclure les élus étudiants dans les conseils de gestion ou d'étudiants de l'association plus concernés par la mise en place des commissions permanentes à l'ANESTAPS. L'ANESTAPS a rappelé son souhait de participation de la C3D lors de ses événements et notamment lors de Conseil d'Administration.

Comme la C3D, l'ANESTAPS aussi est très sollicitée sur de nombreux sujet et souhaite quand même prioriser ses actions à partir de ses domaines d'expertise.

Projet de formation e-sport

Présentation Loïc Rosetti, Président ANESTAPS

Lors d'une rencontre entre le MESRI et Loïc Rosetti, ce dernier a été que Mme Boury de Bercy sollicitait l'enseignement supérieur en vue de proposer des formations concernant l'e-sport. L'ANESTAPS a émis le souhait qu'elles puissent être intégrées à la formation STAPS pour de nombreuses raisons. Loïc Rosetti a donc fait une présentation des différents chiffres du champ du E-sport devant les membres du Conseil d'Administration de la C3D :

- GESI E-sport = 50 milliards d'euros dans le monde.
- D'ici 2021, le marché mondial de l'e-sport devrait atteindre 1,6 Md$ et plus de 300 Millions de spectateurs.
- Plus de 30 d'équipes professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire.
- Plus de 800 associations E-Sportives.
- Plus de 2 000 000 de pratiquants en 2018 (+ 12% des internautes).
- Plus de 5 000 000 de consommateurs E Sport.
- De 150 à 200 joueurs touchent une rémunération.
- Finale League of Legends à l'AccorHotel Arena à Paris (plus de 25 000 spectateurs).
- Plus de 30 Millions de chiffres d'affaires.
- 129 Formations liés à l'E-sport.
- La conception d'un BPJEPS dédié pourrait être étudié.
- La stratégie nationale e-sport 2020-2025 vise à faire de la France le leader européen du secteur d'ici 2025. Elle s'articule autour de 4 axes stratégiques ;
    - Promouvoir le développement d'une pratique sportive responsable et socialement valorisée ;
    - Accompagner la création d'une filière de formation, avec une attention particulière portée aux joueurs de haut-niveau ;
    - Mettre en place une politique de soutien au développement des acteurs français de l'e-sport ;
    - Valoriser l'attractivité de la France, de ses territoires et de son écosystème e-sport.

L'ANESTAPS a rappelé l'importance de la temporalité politique à saisir et a émis le souhait de travailler avec la C3D sur ce dossier. Il s'agit sans doute d'une occasion à ne pas rater, notamment au regard du grand nombre d'étudiants STAPS s'orientant vers ce nouveau champ professionnel émergeant qui reste encore à structurer et que la formation STAPS pourrait justement accompagner. L'ANESTAPS souhaite organiser un groupe de travail avec la C3D à ce sujet en vue de définir ensemble d'une stratégie commune.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Face au développement actuel de la sédentarité, malgré une représentation de l'activité e-sport à l'opposé de la conception de la pratique en STAPS, celles-ci peuvent-elles passer à côté du développement de ce mouvement planétaire ? La question interroge tout à la fois du point de vue de la santé, de la nécessaire pratique physique d'équilibre, de ce que les compétences STAPS peuvent apporter devant ce fait de société, mais aussi de l'opportunité de s'en saisir avant que d'autres ne le fassent à notre place.

L'interrogation particulière de la pratique de l'e-sport constitue à n'en pas douter un obstacle épistémologique pour les STAPS comme elle en a connu d'autres avec le développement de ses différentes filières. La réflexion est sans doute aussi à élargir à l'usage du numérique.

Jean-Paul Péron et Aurélien Pichon se sont portés volontaires pour participer au groupe de travail proposé par l'ANESTAPS.

Convention Fédération Française d'Athlétisme

Présenté par Pierre Bavazzano, le projet de convention cadre entre la C3D et la Fédération Française d'Athlétisme vise à la mise en œuvre dans une démarche d'excellence des actions communes dans le domaine de la formation, de l'accompagnement des athlètes de haut-niveau et de la recherche. Le projet de convention cherche à faire émerger des partenariats entre les structures STAPS et la FFA afin de favoriser les collaborations dans les territoires :

- les passerelles entre les formations dispensées par les structures STAPS et celles proposées par la Fédération Française d'Athlétisme ;
- une démarche commune d'accompagnement des sportifs de haut niveau et ceux en voie d'accession vers le haut niveau ;
- des échanges sur les travaux de recherche dans le domaine des activités de l'athlétisme.

La signature de cette convention est programmée le 3 décembre 2019 à 10h en présence du Président FFA et de la DTN ainsi que de Thierry Maquet pour la C3D.

Afin de rendre opérante la convention, il convient de :

- relancer le fichier « athlétisme C3D ». Nous avons actuellement les réponses de 22 structures dont 15 de Licence Entraînement Sportif ADD athlétisme :
- mettre en place une veille recherches effectuées en STAPS dans le champ de l'athlétisme, 6 projets ont été déposés dans le cadre de Sciences 2024 en collaboration avec la FFA ;
- mettre à jour les possibilités d'études sur les CN(R)E (via les référents SHN universités et STAPS) ;
  https://www.athle.fr/asp.net/main.clubs/cartepole.aspx
  https://www.athle.fr/asp.net/main.clubs/DetailPole.aspx?pole=073P01&idm=infgen
- considérer la demande forte de la FFA concernant les sportifs de haut-niveau.

Rappel : il est nécessaire de rester attentif à ne pas signer des conventions qui pourraient s'avérer illégales, de veiller aux niveaux de qualification correspondants. Il y a lieu de ce point de vue de se faire éclairer par notre institution du point de vue des équivalences et validation d'acquis.

Outil d'auto-positionnement sur les capacités à réussir en L1 STAPS

Lionel Crognier présente l'outil d'auto-positionnement sur les capacités à réussir en Licence 1 STAPS à l'Université de Bourgogne – Franche Comté mené par Franck Morel, Stéphane AP Derocles et Cathy Perret.

L'outil est actuellement dans une phase d'expérimentation (6 établissements supports couvrant les 4 départements de l'académie de Dijon). Pour cela, Franck Morel nous précise qu'il emploie une méthodologie précise en étroite collaboration avec les EPLE. Il a ensuite prévu d'accompagner les acteurs du second degré à l'usage de l'outil (les professeurs principaux de 3e au collège ont aussi été sollicités). Les caractéristiques de l'outil d'auto-positionnement sont les suivantes :

1. L'outil doit être utilisé par des lycéens potentiellement intéressés par la filière. Ils doivent donc d'abord être informés sur le contenu, les attendus, les débouchés...de la filière avant de faire le test.
=> La filière STAPS et les attendus sont présentés aux élèves intéressés avant qu'ils fassent le test d'auto-positionnement en salle info.

2. L'outil doit être une ressource pour les Professeurs Principaux dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation (réforme lycée). Les élèves sont accompagnés dans la "lecture" de leurs résultats. Ces résultats doivent devenir un support d'échanges avec les PP et les familles.
=> Le lien doit être accessible uniquement par les lycées pour contrôler sa diffusion et son usage, nécessitant que l'accès à l'outil se fasse par une authentification préalable.

3. Tous les acteurs concernés doivent être formés/informés à l'usage de l'outil (Psy EN, PP, Chefs d'établissement...).
=> Les acteurs des lycées concernés par l'expérimentation seront formés (la demande de formation a été faite au mois de juillet par les chefs d'établissement).

4. Un laboratoire de recherche doit être partie prenante de l'expérimentation.
=> 2 collègues du laboratoire IREDU élaborent un projet de recherche approprié...

5. L'intérêt porté par le second degré et l'université répond à une demande pressante. À la rentrée 2021, les premiers élèves du "nouveau" lycée arriveront à l'université.
=> Le calendrier de déploiement de l'outil doit tenir compte de cette "contrainte".

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Le CA félicite Franck Morel et son équipe pour l'expérimentation menée et souhaite qu'elle puisse être menée à son terme. Franck Morel s'est engagé à tenir informée la C3D de l'avancée des travaux.

Communication ONISEP

Fabrice Viale nous a informé que le nouveau site était accessible.
http://www.terminales2019-2020.fr/Sport-STAPS-ou-pas/Mon-projet-pro

Pour autant, en cliquant si vous sur compétition ou sur santé, la licence STAPS et les métiers auxquelles elles mènent, ne sont guère visibles. C'est d'autant plus vrai pour la présentation des mentions ES ou APAS. Les quizz sont dans la même lignée et le lien entre la question « STAPS ou pas STAPS » le contenu présenté guère évident.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Un contact est à prendre avec l'ONISEP en lien avec ANESTAPS. Toutefois, comme Stéphane Belard s'est engagé sur ce sujet, il convient d'attendre son retour.

4- Plan d'action C3D

Rencontre Sport et Citoyenneté

Lors du Conseil d'Administration de mai 2019 (cf. compte-rendu CA du 14 mai), les membres du CA avaient souhaité disposer d'une meilleure connaissance du Think tank Sport et Citoyenneté.

Présenté par Julian Jappert[1], Directeur, le Think tank a pour rôle de faciliter la relation avec les acteurs politiques et institutionnels. Sport et Citoyenneté constitue :

- une force de proposition autour du sport comme vecteur d'éducation et d'éveil à la citoyenneté ;
- un organe de réflexion sur le rôle et la place du sport dans la société ;
- une plateforme de référence pour les pouvoirs publics nationaux et européens.

Le projet de partenariat avec la C3D vise à capitaliser mutuellement sur les réseaux et expertises réciproques.

- ✓ Intérêts pour la C3D : Augmenter sa visibilité et sa notoriété pour consolider son positionnement au sein de l'écosystème du sport français :
  - Événement de réflexion / débats autour de l'impact social du sport et de son évaluation ;
  - Rédaction d'un article dans chaque numéro de la revue trimestrielle du Think tank en donnant la parole à l'un de vos membres particulièrement actifs sur la thématique ;
  - Rédaction de notes stratégiques par Sport et Citoyenneté pour la C3D (avec éléments de langage clés) sur des thématiques sociales au choix ;
  - Réception des différentes newsletters et veilles thématiques de Sport et Citoyenneté ;
  - Visibilité et communication sur nos supports.

- ✓ Intérêts pour *Sport et Citoyenneté* : Capitaliser sur un réseau universitaire, d'expertise et de recherche et ainsi renforcer notre stratégie visant à faire du Think tank un véritable acteur intermédiaire entre les chercheurs/universitaires et la gouvernance du sport
  - Mise en lien avec différents acteurs et chercheurs universitaires spécialisés sur l'impact social ;
  - Accès aux études et rapports du réseau C3D ;
  - Mise en avant auprès des étudiants STAPS de l'offre d'abonnement à la Revue Sport et Citoyenneté.

Échanges, commentaires, précisions :

Dès lors qu'une problématique est soumise à Sport et Citoyenneté, alors le Think tank travaille en lobby pour qu'elle aboutisse à l'appui de sa crédibilité auprès de acteurs, décisionnaires, politiques et institutionnels. Pour Julian Jappert, les STAPS sont peu consultés et peu considérés. La compétence STAPS circule assez mal et n'est pas assez associée aux décisions du sport de demain. Il y donc des complémentarités à investiguer, des financements à aller chercher.

Sport et Citoyenneté agit tant en France, notamment auprès du CoSMOS, qu'en Europe (Agence Sport Europa, Europe Active). Le Think tank a récemment contribué au dossier Sport sur ordonnance, à celui de l'héritage des Jeux. Il dispose d'une revue. Julian Jappert précise que tout mécène est adhérent de fait et peut entrer au Conseil d'administration de Sport et Citoyenneté.

En réponse à l'interrogation de Didier Delignières, le Think tank n'a pas souhaité travailler sur la thématique de la citoyenneté dans l'enseignement, « *la relation entre les décideurs du sport et de l'éducation ne pouvant qu'entrainer un trop grand statuo quo* ».

[1] La présentation complète est annexée au compte-rendu.

En conclusion de son intervention, Julian Jappert exprime que Sport et Citoyenneté a « *à apprendre de votre structure à partir d'une problématique ciblée. Si vous voulez porter des idées, nous nous portons l'art de convaincre* ».

Suite à donner, décision, … :

Avec cette présentation, la position de la C3D a été inversée selon Thierry Maquet. Pour Yannick Vanpoulle, « *sans lobbying au niveau de l'Europe, on n'existe pas. Le recours à un tiers qui intercède, fait avancer les dossiers* ». Pour Didier Delignières, il s'agit de s'interroger sur les questions pour lesquelles « nous bloquerions ». Cela relève d'une question de culture. « *Si nous ne savons pas faire, alors faisons appel à des compétences* ».

Michèle Schwartz-Mérey rappelle que la convention de partenariat permet d'être présent dans le Conseil d'Administration de Sport et Citoyenneté et Hugues Rolan précise que si nous en avons les moyens financiers, alors « *nous pouvons nous engager* ».

La situation financière de l'association C3D est présentée par Michèle Schwartz-Mérey.

- Les cotisations 2019 représentent 48 240 € pour 49 composantes réparties comme suit :
    - 4 composantes de moins de 500 étudiants (4 x 650 €) ;
    - 8 composantes de 500 à 749 étudiants (8 x 770 €) ;
    - 7 composantes de 750 à 999 étudiants (7 x 890 €) ;
    - 8 composantes de 1000 à 1249 étudiants (8 x 1010 €) ;
    - 9 composantes de 1250 à 1500 étudiants (9 x 1130 €) ;
    - 11 composantes au-dessus de 1500 étudiants (11 x 1250 €).
- Les cotisations 2020 devraient représentées un produit de 43 720 (4 520 € déjç encaissés).
- Règlement de la 2nde échéance EssKa Consultants au 30 janvier 2020 : 30 240 €.
- Le compte courant de l'association C3D est pourvu au 19 novembre 2019 de 32 128,76 € et le livret 16 037,19 €.

Ainsi les ressources de l'association C3D sont en mesure de soutenir différents projets. Au 30 janvier 2020, cotisations versées et seconde échéance réglée à EssKa Consultants, le solde du compte courant devrait se situer à hauteur de 45 608 €.

En synthèse des échanges, la position du Conseil d'administration est la suivante : « Nous nous déterminons sur le principe et nous prenons le temps de l'opérationnalisation. Cette compétence nous manque, cette convention nous manque ». Pour autant, « l'expérience EssKa nous invite à voter ». Le conseil d'administration donne son accord à l'unanimité pour finaliser le projet de convention, la précision de la thématique de partenariat est à fixer pour le prochain séminaire.
Plusieurs thématiques émergent :

- Sport, santé, médecine ;
- Relation au CoSMOS et au CNOSF.

Sont aussi proposées :

- Insertion professionnelle ;
- Métiers de la sécurité.

Convention Protection Judiciaire de la Jeunesse

Dossier suivi par Philippe Mathé et Aurélien Pichon

La proposition initiale de convention pluriannuelle d'objectifs adressée par la Direction Nationale de la PJJ a été travaillée et soumise à la Direction Régionale Ile de France – Outre-mer en tant que premier interlocuteur de la C3D. Les précisions et corrections soumises par la C3D ont visé principalement la prise en compte des deux points ci-dessous.

- La mise en œuvre opérationnelle des objectifs passe nécessairement par l'établissement de conventions régionales entre les échelons interrégionaux et/ou territoriaux de la PJJ et des UFR ou composantes STAPS concernées.
- La convention nationale pluriannuelle d'objectifs fixe le cadre des conventions régionales. Dès lors, la formalisation de la convention pluriannuelle d'objectifs se doit d'être finalisée à cet effet.
- L'intégration de l'ANESTAPS au sein du comité de pilotage.

En retour de cette première navette, la Direction Régionale Ile de France – Outre-mer a réaffirmé qu'il s'agissait d'établir une convention cadre et non d'objectifs posant les contours de conventions d'objectifs entre les Directions régionales et les composantes STAPS. Elle a précisé que :

- que la proposition initiale de convention ne laisse pas suffisamment de place aux Directions régionales ;
- qu'en matière de formation et d'interventions dans les composantes STAPS, il est nécessaire que le pilotage soit réalisé au niveau des Directions régionales ;
- que les durées de stage n'ont pas vocation à être déterminées dans une convention cadre ;
- que l'ajout par la C3D d'une collaboration pour la définition de blocs de compétences entre PJJ et STAPS est bienvenu ;
- que la composition du comité de pilotage national doit également comprendre des représentants des Directions régionales, particulièrement de celle d'Ile de France – Outre-mer qui a initié le projet, et de l'ANESTAPS. La DIR Ile de France – Outre-mer pose même l'hypothèse d'une convention tripartite, particulièrement en ce qui concerne sa puissance de communication.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Le Conseil d'administration de la C3D considère que les remarques faites à propos de la proposition initiale de convention PJJ / C3D, tant par la C3D que par la Direction régionale d'Ile de France – Outre-mer sont à adresser à la Direction Nationale de la PJJ.
Préalablement, une seconde navette est à faire avec la Direction régionale d'Ile de France – Outre-mer intégrant les différentes remarques dans le projet de convention devenant convention cadre.

Rencontre Profession Sports et Loisirs – mercredi 13 novembre 2019

Présentation Philippe Mathé – Aurélien Pichon

Présents : Nicolas Verdon, Délégué Général Profession Sports et Loisirs
Aurélien Pichon, Vice-président C3D
Philippe Mathé, Secrétaire Général C3D

Le souhait de la C3D de rencontrer Profession Sports et Loisirs s'inscrit dans la volonté de s'ouvrir aux acteurs de l'insertion professionnelle en activités physiques et sportives (dans le prolongement du séminaire de Montpellier). Cette première rencontre se voulait avant tout exploratoire. Les échanges ont permis de traverser plusieurs thématiques partagées tant par Profession Sports et Loisirs que par la C3D ou plus largement les STAPS : les compétences développées en STAPS pour répondre aux besoins des associations sportives (au-delà des compétences d'animation, des compétences de communication, RH, comptabilité, d'encadrement des bénévoles, …, dès la L1), la capitalisation des blocs de compétences, la reconversion des

échoués en STAPS dans les premières années d'études universitaires, les parcours de formation (profils, itinéraires, maturité, … des étudiants, et souhait par PSL de professionnaliser par un Titre à ce niveau), les connaissances partagées des professionnels en activités physiques dont les APA (partenariat PSL / groupe Vyv), la valorisation du « label formation universitaire ».

Pour Nicolas Verdon, il y a un « trou dans la raquette » en matière de professionnalisation entre le niveau bac et le niveau bac+2/3 et donc un espace à investiguer en commun au-delà. Pour autant des missions ne pouvant être oubliées et doivent être partagées : bourses d'emploi, communication des évènements, promotion des métiers et des filières, interventions en formation, identification de PSL dans le paysage professionnel pour les étudiants.

Pour donner suite à cette rencontre exploratoire, il serait souhaitable d'inviter Profession Sports et Loisirs à un prochain CA de la C3D (mars 2020).

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Si les échanges sont à poursuivre, il convient de rester attentif aux formations que PSL souhaite ouvrir, notamment au regard des besoins et demandes des employeurs relevant notamment de la pluri-compétence attendue dans les clubs sportifs.

De même, si l'on peut s'inquiéter de la relative méconnaissance des STAPS, la collaboration de la C3D avec PSL est plus à centrer sur l'employeur que sur la formation. Il importe de travailler avec PSL en tant que groupement d'employeurs et s'interroger sur l'opportunité de s'associer au sujet de la formation. (Rappel : ouverture de la Mention complémentaire en septembre 2019, un point sera à faire avec André Canvel).

En synthèse, le CA invitera Profession Sports et Loisirs en mars 2020 en vue de travailler sur des sujets précis : insertion professionnelle, formation, connaissance de PSL par les étudiants, … .

Insertions STAPS *(en lien avec la thématique Professionnalisation)* :

- Métiers pénitentiaires, *(présentation Lionel Crognier)*
- Relations avec les collectivités (ANDIISS, ANDESS, …),
- Relations avec les entreprises du sport (Décathlon, …)

Lionel Crognier fait part au CA de son contact avec un collègue de l'administration pénitentiaire en charge de la promotion des métiers au sein de cette institution. Cet interlocuteur fait preuve d'une connaissance réelle des STAPS et c'est lui qui est à l'origine de cette initiative.

Trois niveaux de métiers dans des conditions intéressantes de statut sont accessibles pour des étudiants STAPS en réorientation ou diplômés :
Cat. C : surveillant pénitentiaire ;
Cat. B : lieutenant pénitentiaire ;
Cat. A : conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur des services pénitentiaires, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Une nouvelle rencontre aura lieu le 21 novembre. Lionel Crognier s'engage à rendre compte au CA et propose de se charger dans un premier temps de ce dossier.

De même, la Police Nationale est intéressée par les profils des étudiants Licence / Master STAPS et pas seulement en en termes de réorientation. Les étudiants doivent en être informés.

Dans la même perspective d'insertion professionnelle des étudiants STAPS, il serait utile de rencontrer l'ANDIISS ainsi que l'ANDESS. Jean-Paul Doutreloux se propose de prendre les premiers contacts et fait remarquer que la présence de membres de ces deux représentations est intéressant à avoir dans les conseils de perfectionnement mais aussi dans des groupes de travail.

La préoccupation de l'insertion professionnelle nous amène également à nous tourner vers les entreprises (Décathlon bien sûr, mais aussi l'Union Sports et Cycles qui regroupent nombre d'entreprises du monde du sport). Ces contacts sont peut-être à prendre par l'intermédiaire des collègues en charge de la filière Ergomotricité.
Pour autant, nous devons nous interroger sur ce que nous recherchons dans le lien avec les entreprises, la plus-value envisageable. Aujourd'hui des liens sont établis au niveau des stages, des conseils de perfectionnement, des échanges locaux, tout lien qu'il convient de laisser vivre

Propositions d'axes stratégiques

Présentation Philippe Mathé

En synthèse de l'atelier du 2 octobre 2019, cinq axes stratégiques se dégagent des réflexions et propositions des groupes de travail. Il s'agit :

- Axe stratégique 1 : gérer la continuité politique de la C3D (changement de présidence)
- Axe stratégique 2 : Renforcer et développer des relations institutionnelles
- Axe stratégique 3 : Élargir et diversifier la professionnalisation et l'insertion
- Axe stratégique 4 : Élargir l'action de la C3D aux différentes filières STAPS et à l'international
- Axe stratégique 5 : Poursuivre la mobilisation et la visibilité de la recherche en STAPS

Pour leurs mises en œuvre, les axes stratégiques doivent bénéficier des vecteurs transversaux suivants :
- le développement des partenariats et des réseaux
- la communication
- la réactivité, l'agilité

<u>Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … </u>:

Ces axes formalisent ce que nous faisons depuis plusieurs années pour la majorité, plusieurs mois pour certains. Ils rendent compte d'une inscription dans la continuité de la C3D et soulignent la nécessité de ne pas les abandonner, sinon de les renforcer. Ils sont aussi à appréhender avec une vision prospective de dossiers émergents, e-sport par exemple, mais aussi pro-active (se saisir de la réforme du baccalauréat dans ce qu'elle implique sur le profil des futurs bacheliers et candidats STAPS par exemple).

S'il convient de dire ce que nous faisons à la C3D (rubrique culture STAPS, blog, site, …), il n'y a pas utilité à communiquer de manière spécifique à propos des différents axes stratégiques.

À la suite du séminaire de Toulouse et de l'Assemblée Générale, ce sera au CA de se déterminer sur l'engagement dans les différents axes et d'attribuer en conséquence les postes de vice-président (cf. statuts C3D de juin 2019).

5- Préparation Séminaire Janvier 2020

La préparation du programme du séminaire de janvier 2020 qui se déroulera à Toulouse les 7, 8 et 9 janvier 2020 s'est poursuivie après le Conseil d'Administration pour déboucher sur le schéma prévisionnel de programmation ci-dessous.

Planning Prévisionnel Séminaire du mardi 7 au jeudi 9 janvier 2020

Version 4

	Lundi 6 janvier	Mardi 7 janvier	Mercredi 8 janvier	Jeudi 9 janvier
8h30				
9h.		Ouverture du séminaire	Réforme PACES / MMOP Universitarisation des formations para-médicales	Informations C3D Place du concours EPS et évolution du Master MEEF Numerus clausus stages
10h.		Assemblée Générale *Proposition Règlement intérieur* *Élection Conseil d'Administration C3D*		
		Pause	Pause	Pause
11h.		CA (élection du bureau) Fin AG	Mineures STAPS dans les études de santé	Renouvellement/diversification de la filière EM
12h.		Informations C3D		*et fin informations C3D (si besoin)* Clôture du séminaire
13h.		Repas	Repas	Place des APAS dans l'offre de formation STAPS Formation, prérogatives et compétences de l'enseignant APA Du sport santé au Sport sur ordonnance, quelle place pours les diplômés STAPS ?
14h.	Conseil d'administration	Enquête Effectifs STAPS	Activité Physique Adaptée *Table ronde* Invités (en cours de validation) - Thèmes de réflexion (cf. ci-contre)	
15h.		Bilan Parcoursup n+2 (et parcours de réussite)	Débat plénier	
		Pause	Pause	
16h.		Réforme du baccalauréat Direction d'une composante Gouvernance, RH et relations à l'université *Échanges internes C3D*	Ateliers prospectifs APA (*à préciser*)	
17h.				
18h.		Moment convivial		
19h.				
20h.			Repas C3D	

Par ailleurs, l'appel à candidatures pour le renouvellement du Conseil d'Administration ainsi que le règlement intérieur seront adressés à tous les membres de la C3D avant le séminaire.

Le programme du séminaire sera définitivement validé lors du Conseil d'administration du 6 janvier 2020.

Le Conseil d'Administration suivant se déroulera à Nancy les 10 et 11 mars 2020 (début du le 10/03 à 14h., fin du CA le 11/03 à 16h.).

Relevé de décisions du Conseil d'Administration des 19 et 20 novembre 2020

1) Cotisation UNESS :
   - Le Conseil d'Administration de la C3D décide à l'unanimité de ne plus participer au GIP UNESS. Cette décision est motivée par la faible plus-value pour les composantes STAPS des produits et services mis en place par l'UNESS, et aussi par la difficulté que la plupart des composantes rencontraient vis-à-vis des cotisations demandées par le GIP. Il sera fait part de cette décision à Mme la Ministre, au président du GIP UNESS, et au président de la CPU et demandé aux directeurs et doyens de relayer l'information auprès du président de votre université.

2) Rubrique Culture STAPS Revue EP.S :
   - Sophie Jonville se propose pour coordonner la rubrique « Culture STAPS » de la Revue EP.S pour le compte du Conseil d'Administration de la C3D.

3) Règlement intérieur de la C3D :
   - Le texte travaillé en séance est adopté en vue de sa présentation et de sa validation lors de l'Assemblée Générale de janvier 2020.

4) Recherche en STAPS :
   - Afin de solliciter des collègues référents recherche haute performance, Aurélien Pichon interroge les directeurs de composantes afin qu'ils proposent un (ou deux) noms.

5) Réforme PACES-MMOP :
   - L'évolution des études de santé est retenue parmi les thématiques d'ordre du jour pour le séminaire.

6) UE SSMA :
   - Hugues Rolan et Aurélien Pichon lancent le travail de référentiel d'évaluation et d'harmonisation des contenus de l'UE SSMA en lien avec Pascal Le Bihain (Poitiers).

7) Projet de formation e-sport (ANESTAPS) :
   - Jean-Paul Péron et Aurélien Pichon se portent volontaires pour participer au groupe de travail proposé par l'ANESTAPS.

8) Communication ONISEP :
   - Un contact sera à prendre avec l'ONISEP en lien avec ANESTAPS après le retour de Stéphane Belard déjà engagé sur ce sujet.

9) Sport et Citoyenneté :
   - Le conseil d'administration donne son accord à l'unanimité pour finaliser le projet de convention, la précision de la thématique de partenariat est à fixer pour le prochain séminaire.

10) Profession Sports et Loisirs :
    - Le Conseil d'Administration invite Profession Sports et Loisirs en mars 2020 en vue de travailler sur des sujets précis : insertion professionnelle, formation, connaissance de PSL par les étudiants, … .

11) Insertions STAPS – Métiers pénitentiaires :
    - Lionel Crognier s'engage à rendre compte au CA de la prochaine rencontre du 21 novembre et propose de se charger dans un premier temps de ce dossier.

12) Axes stratégiques C3D :
    - À la suite du séminaire de Toulouse et de l'Assemblée Générale, le CA se déterminera sur l'engagement dans les différents axes et en conséquence sur l'attribution des postes de vice-président.